

Nom du produit : Zinc
 Ref.Nr.: BDS001072_2_20181029 (FR)
 Date de création/révision : 29.10.18 Version : 4.0
 Remplace : BDS001072_20170629

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Zinc
 Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
 Touwslagerstraat 1
 9240 Zele
 Belgium
 Tel.: +32(0)52/45.60.11
 Fax.: +32(0)52/45.00.34
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

1 / 11





Nom du produit :	Zinc	Date de création/révision :	29.10.18 Version : 4.0
Ref.Nr.:	BDS001072_2_20181029 (FR)	Remplace :	BDS001072_20170629

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Liquide inflammable, catégorie 3 Liquide et vapeurs inflammables.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
Santé:	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? Exposition répétée STOT rép., catégorie 1 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
Environnement:	Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1 Très toxique pour les organismes aquatiques. Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 1 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
Autres dangers :	Contient: 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime Acides gras, C-18-insaturés, dimère, cocosalkylamines Peut produire une réaction allergique.
Autres dangers :	Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indicateur du produit:	Contient: Hydrocarbures, C9, aromatiques
Pictogramme(s) de danger:	   
Mention d'avertissement:	Danger
Mention(s) de danger:	H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée . H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305/351/338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

Nom du produit : Zinc
 Ref.Nr.: BDS001072_2_20181029 (FR)
 Date de création/révision : 29.10.18 Version : 4.0
 Remplace : BDS001072_20170629

rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P403/235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Informations additionnelles sur les dangers:

Contient:

2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime

Acides gras, C-18-insaturés, dimère, cocosalkylamines

Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	01-2119467174-37	7440-66-6	231-175-3	75-100	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H400,H410	
Hydrocarbures, C9-C12, N-alcane, isoalcanes, cycliques	01-2119458049-33	-	(919-446-0)	10-25	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, STOT RE 1, Aquatic Chronic 2	H226,H304,H336,H372,H411	B,Q
oxyde de zinc	01-2119463881-32	1314-13-2	215-222-5	2.5-10	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H400,H410	B
butane-1-ol; n-butanol	01-2119484630-38	71-36-3	200-751-6	1-5	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3	H226,H302,H315,H318,H335,H336	B
2-(3-heptyl)-N-butyl-1,3-oxazolane		165101-57-5	425-660-0	<1	Aquatic Chronic 2	H411	
Acides gras, C-18-insaturés, dimère, cocosalkylamines	-	68647-95-0	614-682-8	<1	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H315,H317,H373,H400,H410	
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	01-2119539477-28	96-29-7	202-496-6	<1	Carc. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1	H351,H312,H318,H317	B

Explication des notes

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

(* Explication des phrases: chapitre 16)

Nom du produit :	Zinc	Date de création/révision :	29.10.18 Version : 4.0
Ref.Nr.:	BDS001072_2_20181029 (FR)	Remplace :	BDS001072_20170629

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Contact avec la peau :	Laver au savon. Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Inhalation :	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges de vapeur/air explosifs
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées



Nom du produit :	Zinc	Date de création/révision :	29.10.18 Version : 4.0
Ref.Nr.:	BDS001072_2_20181029 (FR)	Remplace :	BDS001072_20170629

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



Nom du produit : Zinc
 Ref.Nr.: BDS001072_2_20181029 (FR)
 Date de création/révision : 29.10.18 Version : 4.0
 Remplace : BDS001072_20170629

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
oxyde de zinc	1314-13-2	VME	10 mg/m3
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VME	20 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VME	150 mg/m3
		VLE	150 mg/m3
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
oxyde de zinc	1314-13-2	VME	10 mg/m3
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	VLE	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit

Assurer une ventilation adéquate

inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)

la peau et les mains : Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374).
 La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.

Gants recommandés: (néoprène)

les yeux : Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique : Liquide.
couleur : Gris.
odeur : Solvant.
pH : Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition : 115-200 °C
Point d'éclair : 39 °C (en vase clos)
Vitesse d'évaporation : Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure : 7 %



Nom du produit :	Zinc	Date de création/révision :	29.10.18 Version : 4.0
Ref.Nr.:	BDS001072_2_20181029 (FR)	Remplace :	BDS001072_20170629

limite inférieure :	0.8 %
Pression de vapeur :	0.2 kPa (@ 20°C).
Densité relative :	2.2 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	210 °C
Viscosité :	84KU

9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils	404 g/l
------------------------------------	---------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires	Provoque une sévère irritation des yeux.



Nom du produit :	Zinc	Date de création/révision :	29.10.18 Version : 4.0
Ref.Nr.:	BDS001072_2_20181029 (FR)	Remplace :	BDS001072_20170629

graves/irritation oculaire:	
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Contact avec la peau :	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Un contact prolongé avec la peau détruit le film lipo-acide
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de zinc	1314-13-2	LC50 inhal.rat	> 5.7 mg/l
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	LD50 oral rat	2292 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 17.76 mg/l
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	96-29-7	LD50 derm.rabit	3430 mg/kg
		LD50 oral rat	2326 mg/kg
Hydrocarbons, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	LD50 derm.rabit	1000 mg/kg
		LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 10 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 4 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, aigu catégorie 1
 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 1
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Nom du produit : Zinc
 Ref.Nr.: BDS001072_2_20181029 (FR)
 Date de création/révision : 29.10.18 Version : 4.0
 Remplace : BDS001072_20170629

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de zinc	1314-13-2	IC50 algues	0.136 mg/l
		LC50 poisson	0.169 mg/l
		EC50 daphnie	1.7 mg/l
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3	LC50 poisson	1376 mg/l
		EC50 daphnie	1328 mg/l
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	96-29-7	IC50 algues	11.8 mg/l
		LC50 poisson	> 100 mg/l
		EC50 daphnie	201 mg/l
Hydrocarbons, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	IC50 algues	4.6-10 mg/l
		LC50 poisson	10-30 mg/l
		EC50 daphnie	10-22 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
 Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

Nom du produit : Zinc
Ref.Nr.: BDS001072_2_20181029 (FR)
Date de création/révision : 29.10.18 Version : 4.0
Remplace : BDS001072_20170629

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: PEINTURES (Zinc)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 3
ADR/RID - Code de classification:F1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Oui
IMDG - Polluant marine: Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D/E)
IMDG - Ems: F-E, S-D
IATA/ICAO - PAX: 355
IATA/ICAO - CAO: 366

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Directive 99/45/CE
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)



Nom du produit : Zinc
Ref.Nr.: BDS001072_2_20181029 (FR)
Date de création/révision : 29.10.18 Version : 4.0
Remplace : BDS001072_20170629

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 : Nocif par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer .
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

acronyms and synonyms:

8.2. Contrôles de l'exposition
VME = valeurs limites de moyenne d'exposition
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)
COV = composés organiques volatils
PBT = persistant bioaccumulative toxic
vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

